

Conseil d'administration du 19 juin 2023



DELIBERATION N° 2023/19

Extrait de la réunion du lundi 19 juin 2023 à 17 heures 30, organisée en présentiel et en visioconférence depuis la Maison de l'architecture et de l'environnement, 29 rue Charlemagne à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, président délégué.

Etaient présents et ont pris part au vote :

Marc LARROQUE, Président délégué

Pour le collège des Conseillers départementaux : **9 votants**

Dominique ANDRIEU-BONNET (suppléante siégeant avec voix délibérative), Carole BERGERI, Denis BOUAD (suppléant siégeant sans voix délibérative), Vincent BOUGET (en visioconférence), Cathy CHAULET (en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Frédéric GRAS (en visioconférence), Sylvie NICOLLE, Bruno PASCAL (en visioconférence)

Collège des Communes et EPCI : **11 votants**

Marie-Michèle ALVARO (en visioconférence), Régis BAYLE (en visioconférence), Geneviève BLANC (en visioconférence), Fabien CRUVEILLER (en visioconférence), Jean-Marc FRANCOIS (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Nathalie LACOUSSE (en visioconférence), Juan MARTINEZ (en visioconférence), Jean-Michel PERRET (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Gilles TRINQUIER (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Alexandre VIGNE (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence)

Invités non-membres du conseil d'administration :

Personnel de l'agence technique départementale :

Monsieur Stéphane CARTOU, Directeur

Mesdames Nadège DOURIEZ et Valérie FUHRMANN, Monsieur Jean-Christophe BURGAT,

CREATION EMPLOI PERMANENT CONSEILLER JURIDIQUE



Séance du lundi 19 juin 2023

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5511-1
- Vu** les statuts de l'agence technique départementale du Gard, notamment les articles 15 et 16 relatifs au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil d'administration,
- Vu** le code général de la fonction publique, notamment en son article L313-1,
- Vu** la note de synthèse envoyée par courriel du 12 juin 2023 aux membres du conseil d'administration,

Considérant que l'évolution de l'activité de conseil justifie de créer un nouvel emploi permanent de conseiller juridique,

Le quorum de la moitié des membres étant atteint,

IL EST DELIBERE :

Article 1 – Création d'un emploi permanent de conseiller juridique

A dater du 1^{er} juillet 2023, il est créé un emploi permanent d'attaché territorial, pour remplir les fonctions de conseiller juridique. Le caractère évolutif des besoins du service et la nature des fonctions justifient le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Article 2 – Rémunération

La rémunération de cet emploi est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, correspondant aux qualifications requises (Master II de droit ou équivalent). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 12, article 64131.

Article 3 – Approbation tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de l'agence technique départementale ci-annexé est approuvé.

Résultat du vote : 20 voix pour

A l'unanimité, adopté

Article 4 – Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président délégué du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXES :

Tableau des effectifs actualisé au 1^{er} juillet 2023

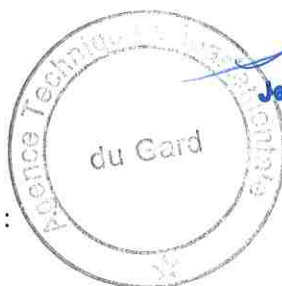
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président délégué du Conseil d'administration

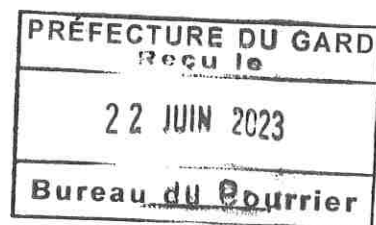
Agence Technique Départementale du Gard
Le Chef du service Juridique et Administratif

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 22 JUIN 2023
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :



Jean-Christophe BURGAT



ANNEXE - Tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023

En incluant les agents mis à disposition par le Département, le tableau des effectifs est ainsi établi au 1^{er} juillet 2023 :

Fondement juridique du recrutement	Catégorie	Grade ou fonction	Effectif théorique	Effectif pourvu au 1/07/2023	Secteur	Missions	Niveau de qualification	Cadre d'emplois de référence
Agents départementaux mis à disposition								
Articles L.512-12 à L.512-15 du code général de la fonction publique	A	Directeur	0,5	0,5	Administratif		Master II ou diplôme d'ingénieur en développement territorial ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	B ou C	Secrétaire de direction	0,6	0,6	Administratif	Secrétariat comptabilité gestion administrative	BTS secrétariat comptabilité	Cadre d'emplois de rédacteur
	A	Chef de service juridique	0,8	0,8	Administratif	Encadrement service	Master II droit public ou équivalent	Cadre d'emplois d'attaché
	A	Chef de service technique	1	1	Technique	Encadrement service	Diplôme d'ingénieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'ingénieur
	A	Chargé de projets	2	2	Technique	pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Diplôme d'ingénieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'ingénieur ou technicien
	B+	Chargé d'opérations	1	1	Technique	pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Diplôme de technicien supérieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois de technicien
	A	Attaché / conseiller juridique	1	1	Administratif	Conseil juridique et administratif	Master II droit public ou équivalent	Cadre d'emplois d'attaché
Effectif ETP Mis à disposition			6,9	6,9				

Fondement juridique du recrutement	Catégorie	Grade ou fonction	Effectif théorique	Effectif pourvu au 1/07/2023	Secteur	Missions	Niveau de qualification	Cadre d'emplois de référence
Emplois permanents								
Article L.332-8-2° code général de la fonction publique Besoins du service et nature des fonctions (fonctionnaire ou contrat de 3 ans renouvelable)	A	Attaché / conseiller juridique	2	1	Administratif	Conseil juridique et administratif	Master II droit public ou équivalent	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Article L.332-8-2° code général de la fonction publique Besoins du service et nature des fonctions (fonctionnaire ou contrat de 3 ans renouvelable)	A	Chef de projet en ingénierie financière Attaché / Ingénieur	1	1 (pourvu par voie de MAD)	Administratif ou technique	Conseil en ingénierie financière	Master II ou diplôme d'ingénieur en développement territorial ou équivalent	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Effectif total ETP recrutements directs			3	2				
Effectif total MAD et recrutements directs en ETP			9,9	8,9				
Emplois temporaires								
Article L.332-23 code général de la fonction publique Contrats Accroissement temporaire d'activité	A / B+	Conseiller juridique ou technique	2	0	Administratif ou technique	Conseil et rédaction d'actes, pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Licence ou Master droit public, Diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur ou expérience équivalente	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Articles L.6211-1 et suivants du code du travail Contrats d'apprentissage	Apprentis	Assistant conseiller juridique ou technique	2	1	Administratif ou technique	Conseil juridique ou technique	Préparation Licence ou Master droit public, Diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur	Par référence au SMIC

